

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## ARRETE DU MAIRE N°87

### CIRCULATION REGLEMENTÉE DOUBLE SENS - rue Franquette

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et notamment son article R.411-24,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Vu le code de Pénal,

Considérant que les travaux rue Alexandre Laurent perturbent la circulation et qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publique, notamment en ce qui concerne la commodité de passage dans la rue Franquette 27830 NEAUFLES SAINT MARTIN et d'une manière générale, de prescrire toutes mesures utiles pour prévenir les accidents,

Vu l'intérêt général,

### ARRETONS

Article 1er : Afin de faciliter la circulation dans le village, la circulation rue Franquette s'effectuera dans les deux sens pendant toute la durée des travaux rue Alexandre Laurent du 10 novembre 2022 au 15 décembre 2022.

Article 2 : Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Neaufles-Saint-Martin.

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- Gendarmerie de Gisors, 10 rue de la Libération, 27140 GISORS
- Préfecture de l'Eure, Boulevard Georges Chauvin, 27000 ÉVREUX

Fait à Neaufles Saint Martin, le 10 novembre 2022

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

